

Cléville

Écretteville-lès-Baons

Foucart

Trouville

Alouville-Bellefosse

Saint-Aubin-de-Crétot

Bois-Himont

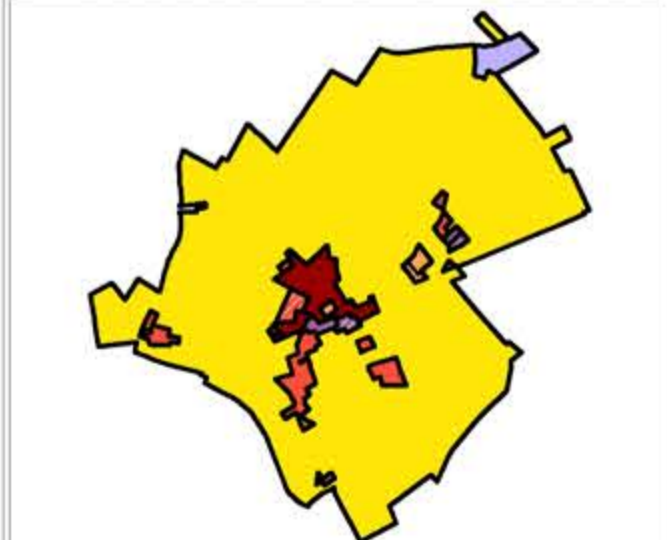
Département de la Seine-Maritime

PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune d'Alvimare



N° de la planche : Planche 1/1

Echelle : 1:4 500



Zonage	
	A : Zone agricole
	AE : Zone agricole économique
	AUC1 : Zone à urbaniser centrale
	AUC2 : Zone à urbaniser centrale
	AUC3 : Zone à urbaniser centrale
	AUE1 : Zone à urbaniser économique
	AUE2 : Zone à urbaniser économique
	AUL : Zone à urbaniser de loisirs
	UC : Zone urbaine centrale
	UE : Zone urbaine économique
	UH : Zone urbaine de hameau
	UI : Zone urbaine industrielle et commerciale
	UL : Zone urbaine de loisirs

Légende

- Prescriptions**
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11-2°)
 - Mare comme élément naturel à protéger, à conserver ou à créer (L151-23)
 - Alignement boisé classé (L113-1)
 - Champ d'expansion des ruissellements (R151-21-2° et R151-34-1°)
 - Secteur d'inconstructibilité lié aux vides et indices de vides (R151-21-2° et R151-34-1°)
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Limite parcellaire
 - Limite communale

PLU:
Approuvé le : 28/09/2009
Modification simplifiée n°1:
Approuvé le : 09/04/2015

Révision simplifiée n°1:
Approuvée le : 10/04/2018

Carte réalisée par Thibaut Vasse le 04/04/2018